



Devis dentiste dépassé

Par heidi73

Bonjour,

Le dentiste de mes parents âgés leur a établi un devis pour des soins (prothèses sur pivots) très chers qu'ils ont acceptés. A la fin de ces soins, il leur a présenté une facture 20% plus élevée que le montant du devis, pretextant des soins non prévisibles.

Ceci est-il légal ?

Merci.

Par jury34

Bonjour,

En principe, vous pouvez toujours contester le montant des frais si rien n'a été contractuellement prévu.

Cordialement

Par heidi73

Merci pour votre réponse. Que signifie "en principe" ?

Que dit la loi pour ces cas ?